

Département de l'Aude

Arrondissement de
Carcassonne

Domaine : 2 - Urbanisme

Sous-domaine : 2.1 –
Documents d'urbanisme

Objet : arrêt sur projet
d'élaboration du PLU (plan
local d'urbanisme)

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 14

Date de convocation :
13/07/2023

Date de publication de la
présente délibération :

20 JUL. 2023

La convocation du CM et le
compte-rendu de la présente
délibération ont été affichés
conformément aux articles L
2221-7 et L 2121-7 du
C.G.C.T.

Envoyé en préfecture le 20/07/2023

Reçu en préfecture le 20/07/2023

Publié le

ID : 011-211102439-20230719-D202320-DE

République Française

Commune de Montferrand

Délibération du conseil municipal

Séance du 19 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le dix-neuf du mois de juillet, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes BIAU-PRADEL Gisèle, FONQUERGNE Virginie, RICARD Rachel, Mrs ALBOUY Julien, BONDOUI Régis, GILIS Frédéric, MARSAC Alain, QUINTA Régis.

Excusés : Mmes BELLEGO Christelle, BILLIATO Lucie, Mrs PUGINIER Régis, RIVIERE Philippe, ROGER Robert.

Procurations : Mme BELLEGO à Mr BONDOUI, Mme BILLIATO à Mme RICARD.

Secrétaire de séance : Mme BIAU-PRADEL Gisèle

La procédure d'élaboration du document d'urbanisme initiée en 2016 (délibération n° 2016-8 du 11 février 2016) a abouti au dossier de projet d'élaboration du PLU qui doit être à présent arrêté par le conseil municipal avant d'être transmis pour avis aux personnes publiques associées et aux communes limitrophes, et soumis ultérieurement à enquête publique. La concertation s'est effectuée en application des articles L 103-2 et suivants du code de l'urbanisme tout au long de la procédure d'élaboration.

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal, en date du 11 février 2016 ayant prescrit l'élaboration du document d'urbanisme,

Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable ayant eu lieu au sein du conseil municipal le 23 novembre 2021 ;

Vu le projet d'élaboration du PLU et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, le règlement, les documents graphiques et les annexes ;

Considérant que ce projet est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à sa révision ainsi qu'aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés, qui en ont fait la demande.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1. de tirer le bilan de la concertation : aucune observation de nature à remettre en cause les orientations retenues n'ayant été relevée, considère ce bilan favorable et décide de poursuivre la procédure.
2. d'arrêter le projet de révision du PLU de la commune de Montferrand tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Ch. PRADEL



Signé par Christophe PRADEL, maire, le 20 juillet 2023

2023-20